



Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 15 mai 2024

<u>Présidence</u>	:	M. Patrice Jordan, syndic
<u>Citoyennes et citoyens présents</u>	:	26 (dont 7 membres du Conseil communal)
<u>Auditeur(s) sans droit de vote</u>	:	Mme Elsa Gamboni, secrétaire communale

Il est 20.00 heures lorsque M. Patrice Jordan, Syndic, salue les personnes présentes et déclare ouverte cette assemblée.

L'assemblée communale de ce soir est légalement convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg n° 18 du 3 mai 2024, affichage au pilier public et parution dans le journal communal « Vaulruz.ch » selon la loi sur les communes, avec le tractanda suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2023

2. Comptes 2023

2.1 Présentation générale des comptes communaux

- Comptes de résultats 2023
- Crédits supplémentaires (Rfin art. 9d)
- Comptes des investissements 2023

2.2 Rapport de l'Organe de révision

2.3 Approbation des comptes 2023

- Vote sur les crédits supplémentaires (Rfin art. 9d)
- Vote final

3. Investissements 2024

3.1 Revitalisation de la Sionge

(Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)

3.2 Rénovation du chalet des Joux-Derrière-Dessus – travaux de mise en conformité

(Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)

4. Rapport de gestion 2023, présentation

5. Approbation du règlement relatif à la détention et l'imposition des chiens

(Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)

6. Divers

M. Jordan demande s'il y a des questions ou remarques au sujet du tractanda, ce n'est pas le cas.

L'assemblée est enregistrée. M. Patrice Jordan nomme M. Marcelin Dévaud et M. Jacques Menoud en tant que scrutateurs et rappelle que pour les comptes 2023 et les demandes de délégation de compétence, le Conseil communal ne vote pas. Auditeur(s) n'ayant pas le droit de vote : Mme Elsa Gamboni, secrétaire communale.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2023

Ce procès-verbal pouvait être consulté au préalable de cette assemblée. Il n'est pas lu. Aucun commentaire n'est formulé, il est accepté par main levée à l'unanimité. M. Jordan remercie Mme Gamboni pour la rédaction de ce procès-verbal.

2. Comptes 2023

2.1 Présentation générale des comptes communaux – comptes de résultats 2023

M. Pierre Gremaud, président de la commission financière, s'excuse et quitte la salle. Aucune décision n'ayant été soumise au vote, M. Gremaud n'est pas décompté dans le nombre de citoyens présents à cette assemblée.

M. Jordan donne la parole à M. Claude Bovigny, vice-syndic.

Résumé du compte de résultats 2023 :

	Comptes 2023		Budget 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION GENERALE	386'893.71	29'533.59	453'161.00	82'407.00
01 Législatif et exécutif	96'621.36	0.00	103'733.00	0.00
02 Services généraux	290'272.35	29'533.59	349'428.00	82'407.00
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	134'234.37	60'565.57	134'371.13	59'944.00
14 Questions juridiques	51'486.00	0.00	51'486.88	0.00
15 Service du feu	77'782.97	60'565.57	77'248.00	59'944.00
16 Défense	4'965.40	0.00	5'636.25	0.00
2 FORMATION	1'492'520.82	11'075.26	1'472'628.70	9'950.00
21 Scolarité obligatoire	1'311'343.77	11'075.26	1'300'231.00	9'950.00
22 Ecoles spécialisées	154'840.40	0.00	149'897.70	0.00
23 Formation professionnelle initiale	26'336.65	0.00	22'500.00	0.00
3 CULTE, CULTURE ET LOISIRS	120'150.72	35'844.27	100'424.00	28'527.00
32 Culture, autres	17'089.80	0.00	8'100.00	0.00
34 Sports et loisirs	103'060.92	35'844.27	92'324.00	28'527.00
4 SANTE	466'456.55	2'417.90	520'636.80	3'000.00
41 Hôpitaux, EMS	279'863.10	0.00	322'288.20	0.00
42 Soins ambulatoires	177'728.80	0.00	193'648.60	0.00
43 Prévention	8'864.65	2'417.90	4'700.00	3'000.00
5 PREVOYANCE SOCIALE	524'195.10	1'181.20	529'786.15	1'160.00
52 Invalidité	304'491.85	0.00	301'785.65	0.00
53 Vieillesse et survivants	8'095.40	1'181.20	5'700.00	1'160.00
54 Famille et jeunesse	56'555.50	0.00	56'171.80	0.00
55 Chômage	20'646.00	0.00	20'146.50	0.00
57 Aide sociale et domaine de l'asile	134'406.35	0.00	145'982.20	0.00

6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	619'692.27	96'148.94	588'217.00	78'182.00
61	Circulation routière	537'314.27	96'148.94	503'374.00	78'182.00
62	Transports publics	82'378.00	0.00	84'843.00	0.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAC	830'434.21	675'739.77	589'555.55	483'669.00
71	Approvisionnement en eau	225'863.87	225'863.87	162'111.00	162'111.00
72	Traitement des eaux usées	302'758.70	302'758.70	183'058.00	183'058.00
73	Gestion des déchets	154'899.01	121'031.68	156'652.00	123'000.00
74	Aménagements des cours d'eau	27'367.63	7'240.52	8'100.00	0.00
77	Protection de l'environnement, autres (cimetière)	3'870.65	5'600.00	8'879.00	3'500.00
79	Aménagement du territoire	115'674.35	13'245.00	70'755.55	12'000.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	55'757.68	80'293.36	41'508.00	46'320.00
81	Agriculture	12'537.58	24'806.00	8'149.00	25'120.00
82	Sylviculture	38'054.10	55'487.36	28'259.00	21'200.00
84	Tourisme	5'166.00	0.00	5'100.00	0.00
9	FINANCES ET IMPOTS	108'549.01	4'109'583.30	123'662.00	3'669'360.00
91	Impôts	37'317.30	3'321'315.21	5'000.00	2'907'075.00
93	Péréquation financière intercommunale	0.00	268'464.00	0.00	268'464.00
95	Part aux recettes sans affectation, autres	2'702.20	108'089.60	2'765.00	110'600.00
96	Administration de la fortune et des dettes (PF)	68'529.51	205'855.29	115'897.00	200'740.00
97	Redistributions	0.00	519.20	0.00	700.00
99	Postes non ventilables	0.00	205'340.00	0.00	181'781.00
	TOTAL	4'738'884.44	5'102'383.16	4'553'950.33	4'462'519.00
	Excédent de produits 2023		363'498.72	91'431.33	

Administration générale

Le budget a été globalement respecté. Pour le traitement du Conseil communal, nous sommes un peu en dessous du budget, il y a eu moins de séances que prévues. Il y a un dépassement au niveau des frais de réception et autres frais. Il était prévu CHF 3'000.00 au budget et il y a eu des dépenses effectives de CHF 7'104.90 notamment pour les agapes après les assemblées communales et la journée grillades organisée par la commune et Senior+.

Administration des finances et contributions : ces charges étaient auparavant dans le chapitre des impôts et se retrouvent désormais dans le chapitre de l'administration générale mais correspondent au budget. A noter que les frais de perception pour les impôts par le canton étaient estimés à CHF 35'000.00 et se montent en réalité à CHF 42'681.00. Cela provient du fait que ces frais sont calculés en proportion des impôts encaissés par le canton et comme il y a eu plus d'encaissements, le pourcentage est aussi plus élevé.

Il y a une différence au niveau des salaires pour le personnel. En effet, le Conseil communal a décidé d'aligner les salaires des employés de la commune sur l'échelle de traitements cantonale et a, pour ce faire, revu tous les descriptifs des postes pour les classer selon le canton. La classification a également tenu compte des formations qui ont été réalisées et des nouvelles tâches confiées (adaptation des cahiers des charges). Cette table n'était pas encore publiée lors de la réalisation du budget 2023, les chiffres avaient donc été estimés.

Ordre et sécurité publique

2023 était une année différente pour ce qui est du service du feu. L'association Secours Sud Fribourgeois a été créée et seules l'encaissement des taxes non-pompier qui sont reversées à l'association et notre participation financière sont intégrés à nos comptes.

Formation

C'est toujours un poste important dans nos comptes, environ 1/3 de nos dépenses. Les charges liées à l'école primaire et au cycle d'orientation ont été bien maîtrisées par les personnes qui s'en chargent, il n'y a pas d'écart significatif.

Au niveau de la commune, du fait que les comptes 2023 étaient bons et afin de ne pas charger le budget 2024, le Conseil communal a pris la décision de faire différents frais non-prévus au budget. Dans ce chapitre, il s'agit notamment de l'achat de 25 chaises pour l'école pour le montant de CHF 7'086.00. Il y a également un dépassement au niveau des frais de téléphonie. Avec l'arrivée de la fibre optique, nous avons profité de modifier l'abonnement Internet de l'école avec l'ajout d'un pare-feu et ajouter une ligne téléphonique par enseignant plutôt que d'avoir une seule ligne pour l'établissement. Cela représente un dépassement de CHF 2'105.80.

L'installation d'une antenne wifi à l'école a créé un dépassement dans le compte de l'entretien du bâtiment scolaire. Il y a également eu un dépassement de l'estimation des amortissements pour le bâtiment scolaire. En effet, selon MCH2, le coût du crédit d'étude pour la construction du bâtiment devait être ajouté pour le calcul de l'amortissement, cela a été corrigé dans les comptes et sera corrigé dans les budgets futurs.

Les autres postes correspondent à ce qui était au budget.

Culture, sports et loisirs

Les comptes 2023 sont très conformes au budget. Il y a également quelques dépassements, tels que les salaires des concierges pour la halle de gym. Il y a un peu plus de nettoyages à effectuer, notamment avec la location de l'accueil extra-scolaire (AES) et les nettoyages du local des pompiers, lesquels sont refacturés à l'Association Secours Sud Fribourgeois. Des frais ont également été nécessaires pour la toiture de la halle de gym à la suite de dégâts causés par les fouines. Ce cas a été remboursé par notre assurance.

Il y a également un dépassement dans le compte de l'entretien des places de jeux et jardin. Cela s'explique par la nécessité d'effectuer des réparations à la suite d'un accident survenu à la place de l'Abbé-Bovet. Ces frais ont cependant été refacturés et décomptés dans le chapitre de la voirie.

Santé

Nous sommes nettement en dessous du budget, notamment pour l'EMS de la Sionge. En effet, il y a eu un remboursement de CHF 37'000.00 de l'année 2022 sur les comptes 2023. Il y avait CHF 53'808.00 au budget selon les indications reçues de l'EMS Sionge. Le solde à la charge de la commune a été de 16'218.30.

Il y a également un dépassement dans les subventions aux frais dentaires scolaires. A la suite de la modification du règlement communal, l'estimation budgétaire n'était pas correcte (ancien règlement). En effet, l'octroi de la subvention est désormais calculé selon la capacité contributive des parents. Il y avait CHF 1'600.00 au budget et la dépense effective est de CHF 5'209.35. Cela sera corrigé dans les prochains budgets.

Prévoyance sociale

Il y a quelques chapitres qui sont un peu plus élevés que ce qui était prévu au budget. Il s'agit notamment des jetons de présence et frais de la commission Senior+. Il y avait CHF 3'000.00 au budget et il y a eu des dépenses pour CHF 5'377.70. Cela s'explique par une mauvaise estimation budgétaire du nombre de rencontres de la commission.

Il est également difficile d'estimer les frais relatifs aux structures d'accueil extra-familial de jour. En effet, nous ne savons pas à l'avance combien d'enfants seront placés. L'AES fonctionne également très bien. Il y a un peu plus de charges mais le service est très bon.

Trafic et télécommunications

Il y a à nouveau un écart pour les salaires du personnel de la voirie pour la même raison que les autres salaires. Les horaires de la déchetterie ont été élargis avec l'ouverture du samedi après-midi durant toute l'année et comme pour les autres postes, les tables des salaires ont été revues.

Un poste qui a diminué est l'achat de carburant, il était prévu CHF 8'000.00 et il y a eu une dépense effective de CHF 6'363.00 et ce, malgré la hausse du prix du carburant. Cela s'explique peut-être par une plus grande utilisation du vélo électrique acheté l'an dernier.

Il y a un dépassement dans le compte d'achat de véhicule. En effet, les comptes 2023 étant bons, le Conseil communal a pris la décision d'anticiper l'achat d'une remorque pour le montant de CHF 10'150.00.

Les frais de téléphonie sont également un peu plus élevés car une ligne fixe pour les sapeurs-pompiers a été ajoutées et est refacturée par la suite.

Il y a également un dépassement pour l'entretien de la signalisation et de l'éclairage public. Des réparations d'un luminaire ont dû être effectuées à la suite d'un accident mais ont été refacturés.

Le budget pour l'entretien du bâtiment édilitaire a également été dépassé. En effet, avant de poser les panneaux solaires, nous avons remarqué que le toit du bâtiment édilitaire n'étant pas totalement étanche et des travaux ont dû être effectués. Nous étudions également le réaménagement et l'accès de la déchetterie. Des frais d'étude nous ont été facturés, ils se montent à CHF 2'500.00.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Nous sommes plus haut que le budget tant du côté des charges que des revenus. Il y a certains dépassements tels que les prestations de service pour la reprise des données du système d'information du territoire (SIT). Nous avons changé de bureau de géomètre et travaillons désormais avec Géosud. Omnidata, notre ancien prestataire, nous a dès lors facturé ces prestations pour les années 2021 à 2023 (solde des travaux effectués).

Il y a également plus de charges dans l'entretien du réseau d'eau. Des fuites ont dû être réparées du côté de la sortie de Vaulruz. Le réseau a été adapté afin de bien séparer la conduite communale et les raccordements privés. Ces augmentations n'influencent toutefois pas le résultat final puisque le compte d'approvisionnement en eau s'autofinance. Il en est de même pour les eaux usées. Pour l'entretien des infrastructures, il y a un dépassement de plus de CHF 4'000.00 car il y a eu des dégâts sur une partie du réseau nécessitant un contrôle caméra.

Pour la gestion des déchets, il y a quelques comptes qui dépassent aussi le budget. Il y a également les salaires selon les mêmes explications déjà données. Les autres charges sont bien tenues. Au niveau du recyclage de verre, papier et ferraille, le montant de la ristourne est plus faible que les années précédentes. A noter qu'il n'y a plus de ristourne sur le papier.

Dans ce chapitre il y a également la correction des cours d'eau. La part communale à l'endiguement de la Sionge pour la revitalisation de la Sionge se montait plus ou moins à CHF 2'000.00 les années précédentes. Pour 2023, il y a eu plus de frais, soit CHF 8'778.65, liés notamment à l'étude pour la revitalisation de la Sionge qui vous sera présentée dans le cadre de la demande d'investissement global. Des frais ont déjà été engagés en 2023 et comme il n'y avait pas de crédit, les factures ont été comptabilisées dans le compte de résultat. Nous nous sommes cependant renseignés et ces frais pourront tout de même être ajoutés au décompte final de l'investissement pour la demande de subvention puisque c'est subventionné à 95%.

Dans l'aménagement du territoire, il y a un énorme écart. Il était prévu CHF 5'000.00 et une somme de CHF 48'220.90 a été dépensée. Le canton a refait la cadastration de tous les bâtiments du territoire communal dans le cadre de la mise à jour périodique du cadastre. Le canton a donc fait des relevés qu'il a comparés avec les données du cadastre. Il a ensuite fait les mises à jour nécessaires. Une facture de CHF 38'668.00 nous a

ensuite été adressée pour ces travaux. Cette facture concernait tant des bâtiments communaux que privés, des centaines de propriétaires touchés. Le Conseil communal a pris connaissance de cela et plutôt que de refacturer cela aux propriétaires en devant contrôler qui a fait les travaux, est-ce que ça a été mis à l'enquête, qui n'a pas transmis le plan du géomètre ou le relevé au service du cadastre, etc., a décidé de prendre cette facture à sa charge. Il y a également eu une étude de mobilité pour la zone d'activité qui a été faite en fonction de l'avancée des travaux pour CHF 7'700.00.

Economie

Nous sommes un peu plus haut du côté des charges comme du côté des recettes. Le budget pour l'entretien des chalets d'alpage a été dépassé, il était prévu CHF 5'000.00 et le compte final se monte à CHF 9'271.40. Nous avons refait des caillebotis de la Calenida pour CHF 4'200.00 et pour les Joux-Derrière, la borne a dû être réparée (CHF 1'561.00) et un avant-projet pour l'objet qui vous sera également présenté ce soir concernant le chalet des Joux-Derrière pour CHF 3'200.00.

Pour l'entretien des pistes forestières le budget de CHF 20'000.00 a également été dépassé puisque le compte se monte à CHF 32'662.00. Par contre ce dépassement est largement compensé par la subvention cantonale de CHF 14'471.00.

Finances et impôts

Les charges sont en dessous du budget et les revenus nettement supérieurs au budget. Le compte des pertes sur créances effectives a tout de même été dépassé. Il s'agit de pertes sur débiteurs impôts suite à la réception d'actes de défaut de bien. Un montant de CHF 5'000.00 était prévu et la perte finale se monte à CHF 27'317.30. Cet écart est cependant compensé par des recettes fiscales supérieures au budget. Les impôts sur le revenu pour 2023 étaient budgétisés à CHF 2'030'000.00 alors qu'une somme de CHF 2'176'367.40 est comptabilisée. Pour les années précédentes, CHF 110'000.00 étaient prévu et le montant de CHF 202'989.05 a été encaissé.

Le compte sur les impôts pour les prestations en capital est également supérieur au budget. Il est toujours difficile d'estimer ce montant, une moyenne est calculée sur 5 ans. Il y avait CHF 35'000.00 au budget alors que nous avons encaissé CHF 93'336.65. Le Conseil communal a également été prudent pour les impôts sur les personnes morales (entreprises). En tenant compte des années précédentes, un montant de CHF 55'000.00 a été budgétisé alors qu'un montant de CHF 93'000.00 a été encaissé.

Le poste des impôts sur les gains immobiliers et plus-value a également été dépassé. Il y avait CHF 50'000.00 au budget et un montant de CHF 78'757.80 a été finalement encaissé. Il y a encore plus d'écart pour les mutations, il y a toujours des biens qui se vendent, un montant de CHF 28'000.00 était prévu alors que nous avons encaissé CHF 60'318.60.

Il y a également un écart pour l'entretien du bâtiment de la Chenaletta. Un montant de CHF 5'000.00 était prévu alors qu'une dépense de CHF 10'423.30 a été comptabilisée. Il s'agit d'honoraires pour un avant-projet à la Grosse Gite à la suite de la visite du canton (CHF 2'950.00). Dans le contrat établi lors du déménagement de notre locataire, il avait été convenu que la commune replante des arbres fruitiers qu'il avait avant et cela n'était pas encore fait. 15 arbres fruitiers ont été plantés juste en dessous du cimetière pour un montant de CHF 3'414.00.

La commune a également dû payer l'impôt sur la diminution de l'aire agricole lors de la vente de la parcelle à l'entreprise JDP en zone d'activité se montant à CHF 9'456.00. Lors des prochaines ventes, le Conseil communal sera attentif, dans l'acte de vente, à mettre cet impôt à charge de l'acquéreur.

Dans les impôts de cette année, il y avait CHF 2'030'000.00 alors qu'une somme de CHF 2'176'367.40 a été comptabilisée. C'est un effet unique cette année de MCH2. Jusqu'à présent, seuls les impôts encaissés durant l'année étaient comptabilisés selon le décompte du canton. Avec MCH2, en plus de cela, nous devons estimer le montant que nous allons encaisser sur ce qui est facturé mais pas encore payé. Cette année, et avec l'aide de la fiduciaire et selon les informations en notre possession, nous nous trouvons entre CHF 70'000.00 et

CHF 130'000.00. Le Conseil communal a donc intégré un montant de CHF 100'000.00 cette année mais qui finalement est un transitoire et diminuera les impôts des années antérieures. C'est-à-dire qu'en 2024, lorsque nous allons encaisser les premiers CHF 100'000.00, ils seront déjà décomptés sur 2023. Pour cette année, il y a un effet de rattrapage.

Il y a également le prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif, de CHF 205'340.00. Nous sommes également un peu plus haut que le budget car nous n'avons pas terminé tous les calculs lors de l'établissement du budget 2023. Un montant de CHF 181'781.00 avait été mis à budget. Nous savons désormais que c'est ce montant de CHF 205'340.00 qui devra être ajouté aux futurs budgets durant les 8 prochaines années. Dans 8 ans, les comptes auront un revenu de CHF 205'340.00 en moins.

Les comptes 2023 sont bouclés avec un total de charges de CHF 4'738'884.44 pour des revenus de CHF 5'102'383.16, soit un excédent de recettes de CHF 363'498.72.

M. Bovigny est à disposition pour répondre aux éventuelles questions. Il n'y a pas de question, M. Jordan donne la parole à M. Risse pour la lecture du rapport de l'Organe de révision.

2.2 Rapport de l'Organe de révision

Lecture du rapport de l'organe de révision par M. Philippe Risse :

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Commune de Vulruz (ci-après la Commune), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultats, le compte d'investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales et au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit 60 (RA 60) Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux et selon les Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'Auditeur relatives à l'Audit des Comptes Annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Commune, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil communal relatives aux Comptes Annuels

Le Conseil communal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé

d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux NA-CH et à la recommandation d'audit suisse 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.*
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.*
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.*
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.*

Nous communiquons au Conseil communal notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'Autres Obligations Légales et Réglementaires

Conformément à l'art. 62 de la loi sur les finances communales du canton de Fribourg et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil communal.

Nous recommandons de proposer à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels.

M. Jordan remercie M. Risse pour la lecture de ce rapport et informe que deux points de l'ordre du jour ont été inversés, il prie l'Assemblée communale de bien vouloir excuser le Conseil communal et donne la parole à M. Bovigny pour la suite de la présentation générale des comptes communaux.

2.1 Présentation générale des comptes communaux – comptes de résultats 2023 (suite)

M. Bovigny présente le compte de résultats 2023 selon MCH2 ci-après :

	Comptes 2023	Budget 2023	
Charges d'exploitation			
30 Charges de personnel	567'201.35	554'496.00	
31 Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	648'150.31	509'974.00	
33 Amortissements du patrimoine administratif	588'154.14	562'920.00	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	166'157.43	906.00	
36 Charges de transfert	2'624'080.36	2'677'314.33	
37 Subventions à redistribuer	0.00	0.00	
	4'593'743.59	4'305'610.33	
Revenus d'exploitation			
40 Revenus fiscaux	3'310'040.65	2'895'800.00	
41 Revenus régaliers et de concessions	0.00	0.00	
42 Taxes et redevances	549'836.16	506'601.00	
43 Revenus divers	0.00	0.00	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	135'317.87	16'292.00	
46 Revenus de transferts	620'062.69	514'808.00	
47 Subventions à redistribuer	0.00	0.00	
	4'615'257.37	3'933'501.00	
Résultat provenant des activités d'exploitation	21'513.78	-372'109.33	
34 Charges financières	145'140.85	173'243.00	
44 Revenus financiers	281'785.79	272'140.00	
Résultat provenant des financements	136'644.94	98'897.00	
Résultat opérationnel (bénéfice)	158'158.72	-273'212.33	Niveau 1
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	
48 Revenus extraordinaires	205'340.00	181'781.00	
Résultat extraordinaire (bénéfice)	205'340.00	181'781.00	Niveau 2
Résultat total du compte de résultats (bénéfice)	363'498.72	-91'431.33	Niveau 3
Pour information :			
39 Imputations internes, charges	-	75'097.00	
49 Imputations internes, revenus	-	75'097.00	

2.1 Présentation générale des comptes communaux – Crédits supplémentaires (Rfin art. 9d)

M. Bovigny informe que le Conseil communal doit expliciter tous les chapitres qui ont un écart de plus de 10% ou de CHF 2'000.00 par rapport au budget. Ces écarts doivent être votés séparément et ont été expliqués précédemment. Résumé des crédits supplémentaires (Rfin art. 9d) :

N° compte	Intitulé	Comptes	Budget	Différence	Taux
0120.3170.00	Frais de réception et autres frais	7'104.90	3'000.00	4'104.90	136.8%
0220.3010.00	Salaires du personnel administratif	73'076.25	64'921.00	8'155.25	12.6%
2170.3110.00	Achat de mobilier, appareils de bureau	7'285.65	500.00	6'785.65	1357.1%
2170.3130.00	Frais de téléphonie	3'605.80	1'500.00	2'105.80	140.4%
2170.3144.00	Entretien bâtiment scolaire	7'271.40	5'000.00	2'271.40	45.4%
2170.3300.40	Amortissements du bâtiment scolaire	147'970.46	141'914.00	6'056.46	4.3%
3410.3010.00	Salaires concierges halle de gym	27'050.25	21'420.00	5'630.25	26.3%
4330.3637.00	Subvention frais dentaires scolaires	5'209.35	1'600.00	3'609.35	225.6%
5350.3000.00	Jetons et frais commission Seniors+	5'377.70	3'000.00	2'377.70	79.3%
5451.3636.00	Subvention aux crèches et garderies	34'814.20	20'000.00	14'814.20	74.1%
6150.3010.00	Salaires du personnel édilitaire	139'832.69	121'537.00	18'295.69	15.1%
6150.3111.00	Achat de machines, véhicules, outils	11'264.95	1'580.00	9'684.95	613.0%
6150.3141.02	Entretien signalisation, éclairage public	18'256.25	9'000.00	9'256.25	102.8%
7101.3132.00	Prestations de services, reprise données SIT	8'354.11	1'000.00	7'354.11	735.4%
7101.3143.00	Entretien du réseau d'eau	19'694.81	10'000.00	9'694.81	96.9%
7201.3143.00	Entretien des infrastructures	14'564.47	10'000.00	4'564.47	45.6%
7301.3010.00	Salaires du personnel communal	25'793.72	21'875.00	3'918.72	17.9%
7410.3612.02	Part revitalisation de la Sionge	8'778.65	2'000.00	6'778.65	338.9%
7900.3132.01	Honoraires autres prestations de service	48'220.90	5'000.00	43'220.90	864.4%
8180.3144.00	Entretien des chalets alpage	9'271.40	5'000.00	4'271.40	85.4%
9100.3181.00	Pertes sur créances effectives	27'317.30	5'000.00	22'317.30	446.3%
9633.3430.00	Entretien bâtiment Chenaletta	10'423.30	5'000.00	5'423.30	108.5%
9636.3439.00	Impôt diminution aire agricole	9'456.00	-	9'456.00	

2.1 Présentation générale des comptes communaux – comptes des investissements 2023

Les investissements suivants ont été effectués :

- L'installation solaire sur le toit du bâtiment édilitaire, pour un montant de CHF 237'751.20. Pour cette dépense, nous avons reçu des subventions de CHF 100'672.00 ;
- L'aménagement de la parcelle en zone artisanale ; il s'agissait principalement de raccorder l'adduction d'eau et l'évacuation des eaux usées pour la dernière parcelle et en prévision de l'extension de la zone. Les coûts se sont montés à CHF 70'462.27 ;
- La création d'un « chemin » le long de l'église pour un montant de CHF 25'033.90.

Tous ces investissements ont été réalisés pour des montants inférieurs aux budgets validés par l'assemblée communale.

Le total des charges des comptes des investissements se monte à CHF 349'453.92 pour CHF 122'970.20 de recettes. Les comptes des investissements présentent un excédent de charges de CHF 226'483.72.

2.1 Présentation générale des comptes communaux – indicateurs financiers

M. Bovigny présente les indicateurs financiers de la commune ci-après.

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	-5.80%
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	270%
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	1%
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	176%
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	8%
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	10%
7.a) DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	-169.63
7.b) DETTE BRUTE PAR HABITANT EN FRANCS	7937.65
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	12%

2.3 Approbation des comptes – vote sur les crédits supplémentaires (Rfin art. 9d)

M. Jordan soumet les crédits supplémentaires au vote. Il rappelle que le conseil communal n'a pas le droit de vote pour cet objet.

Les crédits supplémentaires sont approuvés à l'unanimité.

2.3 Approbation des comptes – vote final

M. Jordan soumet les comptes 2023 au vote.

Les comptes 2023 sont approuvés à l'unanimité. M. Jordan remercie l'Assemblée communale pour sa confiance.

3. Investissements 2024

3.1 Revitalisation de la Sionge

M. Jordan donne la parole à M. Bernard Chatelan, conseiller communal.

M. Chatelan présente le projet de revitalisation de la Sionge, lequel a débuté en 2014 et arrive en phase de concrétisation pour 2025. Il informe que la revitalisation est nécessaire pour redonner l'espace réservé aux eaux (ERE), pour éviter les inondations comme l'automne passé et pour améliorer la biodiversité. Ce sont les propriétaires privés, les communes et l'état qui demandent la revitalisation. La situation générale de la revitalisation commence vers la route cantonale (secteur Gissetta) pour finir vers la porcherie de la Sionge. La commune de Vulruz est concernée par le tronçon 1 à 4. Les communes de Sâles et Semsales sont concernées pour la partie amont et les communes de Sâles, La Verrerie, et Vulruz sont concernées pour la partie aval.

L'ERE représente une emprise sur les terres agricoles de 15m par rapport à l'axe du ruisseau 7,5m à gauche et 7,5m droite. Cette emprise des terres agricoles représente environ 7'000 m2. Nous allons créer deux zones inondables, des dessablages pour retenir les limons, les cailloux, pour empêcher de boucher le lit de la Sionge. M. Chatelan précise que tous curage est désormais interdit.

Pour compenser ces 7'000 m2, nous allons échanger la parcelle 179 de 21'179 m2 qui fait partie RF de la commune de Sâles mais qui est une enclave appartenant à la commune de Vulruz contre la parcelle 134 de 23'756 m2 RF de la commune de Sâles. Cette différence de surface est due au fait que l'autorité foncière a estimé que la qualité de la terre n'était pas identique. Pour accéder à cette parcelle, il aurait fallu faire une servitude. Afin d'éviter cela, la commune de Sâles a accepté d'augmenter la surface de 5'244 m2 soit 29'000 m2 au total. Cette surface supplémentaire sera vendue par la commune de Sâles à la commune de Vulruz.

La parcelle concernée est louée par bail à ferme à M. Florent Gremaud. M. Gremaud disposera dès lors des 29'000 m2 en lieu et place des 21'179 m2. Le reste de la parcelle 179 revient à la commune de Sâles qui fera des parchets communaux avec. L'autorité foncière a donné son accord pour cette manière de procéder.

M. Chatelan présente les coûts de ce projet selon le tableau récapitulatif ci-après. Il précise que l'Office fédéral des routes (OFROU) participe au financement de ce projet à 18% car il gère la place de la Joux-des-Ponts et les eaux claires de cette place vont dans la Sionge. A noter également qu'une subvention du canton de 95% sera versée. La commune de la Verrerie est également impliquée dans ce projet car elle est propriétaire d'un collecteur et la commune était inondée en amont. La commune de la Verrerie a accepté de participer au financement du secteur 1 à 4 donc, en contrepartie, nous participons au financement du collecteur.

Total travaux de revitalisation T1-T4	CHF	3'710'000.00
Subvention OFROU 18%	CHF	667'800.00
Subvention cantonale 95%	CHF	2'890'090.00
Total à charge des communes	CHF	152'110.00
Total à charge de Vulruz 21.6%	CHF	32'856.00

Total travaux collecteur de la verrerie	CHF	566'000.00
Subvention de l'autorité foncière (AF) 57%	CHF	322'620.00
Total à charge des communes	CHF	243'380.00
Total à charge de Vulruz 21.6%	CHF	52'570.00

Total à charge de Vulruz (revitalisation + collecteur) CHF 85'426.00

M. Chatelan a terminé sa présentation. M. Jordan précise que la commune de Sâles a accepté la même proposition lors de son assemblée communale de la veille. M. Jordan précise également que ce projet est imposé. Avant il y avait la possibilité de faire des curages réguliers mais avec la biodiversité et les services écologiques, il n'est plus possible de le faire. M. Jordan demande s'il y a des questions.

M. Joseph Borcard se rappelle qu'à l'époque il y avait un curage qui était fait tous les 4-5 ans et il n'y a jamais eu de problème. Il comprend cependant que cela ait changé. M. Jordan comprend la position de M. Borcard et précise que pour le moment nous avons de la chance d'avoir 95% de subvention du canton. Il y a cependant le risque que le canton oblige à futur de rouvrir les ruisseaux sur de belles parcelles, cela serait bien pire.

M. Antoine Dévaud demande à quelle fréquence seront effectués les dessablages. M. Chatelan informe que les zones de dessablages seront surveillées et cela sera fait en fonction des intempéries et de la matière charriée. Il y aura la parcelle art 322 qui sera inondable.

M. Antoine Dévaud demande si, selon le schéma de la coupe des travaux, le niveau de la Sionge va être baissée d'environ 2 m. M. Chatelan confirme que non, il y aura uniquement une modification du lit de la Sionge.

Il n'y a pas d'autre question, M. Jordan informe des incidences financières de ce projet. Cet investissement sera financé par les liquidités courantes. Il aura pour les années à venir, l'impact financier suivant : taux d'amortissement selon MCH2 : 5 %, soit un montant annuel de CHF 4'271.30 durant 20 ans.

M. Jordan donne la parole à M. Risse pour la lecture du préavis de la commission financière. Cette dernière émet un préavis favorable et propose à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement et son financement.

M. Jordan soumet cet investissement au vote. L'investissement relatif à la revitalisation de la Sionge est accepté à l'unanimité.

3.2 Rénovation du chalet des Joux-Derrière-Dessus – travaux de mise en conformité

M. Jordan donne la parole à M. Bernard Chatelan, conseiller communal.

M. Chatelan donne des précisions quant à l'emplacement du chalet. Le Conseil communal propose de rénover et de remettre en conformité le chalet des Joux-Derrière-Dessus. En effet, cela fait de nombreuses années qu'il n'y a pas eu d'investissement pour ce chalet. Notre locataire a approché la commune afin de demander des améliorations et une mise en conformité. Il s'agit principalement de rénover l'intérieur pour le bien de animaux, changer la poutraison, mettre des caillebotis pour la récupération des liquides, réaménager un creux à purin, retoucher les murs intérieurs et extérieurs. Avec cela, la courtine extérieure, qui n'est plus autorisée avec la nouvelle loi sur la protection des eaux, sera supprimée. M. Chatelan précise qu'il est nécessaire de réaménager l'intérieur du chalet pour améliorer les conditions de travail. Jusqu'à maintenant, il fallait souvent remplacer des planches. Avec les caillebotis et une partie en béton, cela ne sera plus nécessaire. Notre locataire, M. Willy Carrel, s'engage à prendre à sa charge les équipements (logettes, etc.).

Le prix peut paraître élevé mais il n'y a pas un accès suffisant pour réaliser les travaux. Un chemin permet l'accès en tracteur mais seulement lors de très bonnes conditions météorologiques. Pour amener du béton sur ce chantier, il n'y aura que quelques possibilités ; réaliser un câblage (selon M. Chatelan depuis la route en contre bas du chalet, selon M. Jordan, depuis la route du Poil de Chien, il y a une piste à camion). Une autre solution serait des chenillettes. Les possibilités ont été calculées. Il n'y a pas d'électricité, il sera nécessaire de monter une génératrice. Pour cet investissement, nous avons reçu une promesse de subvention du canton. Les coûts seront donc les suivants :

Total brut	CHF	200'000.00
./. subvention cantonale	CHF	40'000.00
Total à charge de notre commune	CHF	160'000.00

M. Jordan demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas, il informe dès lors des incidences financières de ce projet. Cet investissement sera financé par un emprunt bancaire. Il aura, pour les années à venir, l'impact financier suivant : taux d'amortissement selon MCH2 : 3 %, soit un montant annuel de CHF 4'800.00 durant 33 ans. A cet amortissement s'ajoutent les intérêts passifs calculés à 2 %, respectivement un montant annuel de CHF 3'200.00.

M. Jordan donne la parole à M. Risse pour la lecture du préavis de la commission financière. Cette dernière émet un préavis favorable et propose à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement et son financement.

M. Jordan soumet cet investissement au vote. L'investissement relatif à la rénovation du chalet des Joux-Derrière-Dessus – travaux de mise en conformité est accepté à l'unanimité. M. Jordan informe qu'une demande de soutien sera adressée à l'association d'aide aux communes de montagne Patenschaft.

4. Rapport de gestion 2023, présentation

M. Jordan précise qu'il n'y a pas de vote sur le rapport de gestion. Ce document était à disposition sur le site internet de la commune ainsi qu'à l'administration communale. Tout au long de l'année, les membres du Conseil communal doivent relever les événements importants de leurs dicastères respectifs et en faire part à l'assemblée communale par le biais de ce rapport de gestion. Il s'agit d'une obligation légale à la suite de la mise en œuvre de MCH2.

5. Approbation du règlement relatif à la détention et l'imposition des chiens

M. Jordan donne la parole à M. Erni, conseiller communal. A la suite de la modification de la loi cantonale sur la détention des chiens (LDCh, RSF 725.3) ainsi qu'à l'adoption de son nouveau règlement (RDCh, RSF 725.31) entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2024, il y a lieu de modifier notre règlement communal afin d'être en conformité avec le droit supérieur.

La première modification porte sur le délai sur lequel part l'imposition d'un chien, soit 6 mois à compter de la naissance ou l'acquisition du chien (anciennement le délai était de 3 mois). La deuxième modification porte sur l'abrogation de l'impôt dû par les commerçants et commerçantes au bénéfice d'une patente.

Ce nouveau règlement communal annulant celui du 10.12.2008 tiendra compte de ces modifications. Ce règlement a été préavisé par le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires ainsi que par le service des communes.

Il n'y a pas de question, M. Jordan donne la parole à M. Risse pour la lecture du préavis de la commission financière. Cette dernière préavis favorablement la modification du règlement relatif à la détention et l'imposition des chiens, sans remarque particulière.

M. Jordan remercie M. Risse et soumet cet objet au vote. Le règlement relatif à la détention et l'imposition des chiens est approuvé à l'unanimité.

6. Divers

Personnel administratif

M. Jordan informe que le Conseil communal a procédé à l'engagement d'une nouvelle collaboratrice administrative. Le taux actuel de nos deux collaboratrices est de 130% au total. M. Jordan met au défi de trouver une autre commune de 1'100 habitants avec un taux d'activité aussi peu élevé. Pour certaines communes de même grandeur, ce taux passe presque au double. M. Jordan confirme que tant Mme Grand Sciotto que Mme Gamboni font un travail de titan. Mais avec la complexité des dossiers, nous nous sommes rendus compte que cela devenait lourd, notre personnel a aussi le droit à des vacances quand elles le désirent et non pas seulement en fonction des événements. Nous avons de la chance que nos deux employées ne sont pratiquement jamais malade mais personne n'est à l'abri de rien et la situation peut vite se compliquer. A la suite de la mise au concours du poste avec un cahier des charges bien établi, et après avoir examiné 76 dossiers de postulation, le choix du Conseil communal s'est porté sur Mme Sophie Moret, une habitante d'Estavannens, qui entrera en fonction le 1^{er} juin prochain.

Ambulances

M. Jordan informe que ce dossier avance bien. Les ambulances sont maintenant à l'étroit et dans un état de vétusté à l'ancien arsenal. Cela fait plusieurs années qu'on parle de déplacer ces ambulances, de créer un nouveau bâtiment ou de trouver d'autres solutions. Avec la création de l'association Secours Sud Fribourgeois, qui regroupe également les ambulances, un nouveau comité a été mis en place. M. Jordan a eu l'honneur d'être nommé à ce comité sans être présent à l'assemblée il y a deux ans. Les trois districts représentent 52 communes, lesquelles souhaitent que les ambulances restent à Vulruz, étant bien centrées et proche de l'autoroute. A Vulruz il fallait un endroit où les ambulances pouvaient sortir sans encombre directement sur la route principale mais la commune n'a plus de terrain. Cela fait deux ans qu'il y a des discussions avec Antiglio qui souhaite mettre en valeur sa parcelle. Au mois de décembre 2023, à la suite de cette réorganisation, un comité de pilotage pour la construction des bâtiments des ambulances a été formée. M. Jordan en est président en tant que syndic de la commune et siège avec M. Genoud, Préfet de la Veveyse, M. Cornu, syndic de Romont et M. Grandjean, conseiller communal à la Verrerie. Une séance avec la direction d'Antiglio a déjà été organisée. Le bâtiment sera entièrement reconstruit par Antiglio et l'ASSF va acquérir une partie du bâtiment nécessaire en PPE (env. ¾). Le reste sera propriété d'Antiglio pour faire des bureaux. Selon informations prises auprès de juristes, il s'agit d'un marché public exceptionnel car l'entreprise est propriétaire de sa parcelle et de son bâtiment. Cette solution a déjà été validée à l'unanimité des délégués des 52 communes à mi-avril. Les plans sont en cours d'élaboration. Le crédit d'engagement sera très certainement soumis au vote lors de l'assemblée des délégués début 2025.

Journée grillades 2023

Cette année, et puisque ce pic-nic est très prisé de nos citoyens, il y a un petit changement au niveau de l'organisation. Jusqu'à maintenant nous avons été chanceux avec le temps mais cela ne sera pas forcément toujours le cas. Ces grillades seront organisées en collaboration avec la société de jeunesse le 1^{er} août à midi sous forme de dîner villageois. Cela permettra de disposer de l'infrastructure de la fête des Sherwoodiennes en cas de pluie ou s'il devait faire de grandes chaleurs. Le soir il y aura toujours le feu d'artifice et cette année c'est M. Pierre-André Page, conseiller national, qui viendra en tant qu'orateur. Des flyers vont être envoyés et une inscription sera nécessaire afin d'organiser au mieux cet évènement.

Foire du Valais

M. Jordan informe que les organisateurs de la Foire du Valais à Martigny ont pris contact avec le Conseil communal pour les informer qu'ils souhaitaient inviter la commune de Vulruz lors de la prochaine édition. Le Conseil communal a accepté cette invitation. Un tout-ménage sera envoyé avec deux billets d'entrées à la foire pour la première semaine d'octobre. M. Jordan précise qu'il serait bien qu'un maximum de citoyens y participent car nous avons de la chance qu'ils nous fassent ce cadeau.

Il n'y a pas d'autres questions/réflexions. M. Jordan souhaite remercier l'ensemble des membres présents pour leur présence et leur confiance. Il souhaite également féliciter tous les citoyens, il y a une bonne ambiance dans le village et cela grâce aussi à notre personnel qui est aux petits soins tant pour les citoyens et le Conseil communal, que pour l'entretien de notre commune. M. Jordan souhaite un bel été à tous et remercie la fanfare et la société de chant pour leur magnifique spectacle « M. Bigoudis ».

M. Jordan clôt la séance à 21h30.

La secrétaire

Elsa Gamboni

Le président

Patrice Jordan